

RÈGLEMENT DE L'OPERATION ETE FCA 2019

ARTICLE I :

La société FCA France SAS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé : 6, rue Nicolas Copernic 78190 Trappes, (ci-après " FCA France"), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 305 493 173, organise du 17 juin au 31 juillet 2019, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé " Opération ETE 2019 ".

ARTICLE II :

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, et utilisateur* d'un véhicule de la marque Fiat, Alfa Romeo, Lancia, Abarth ou Jeep®, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des membres de leur foyer. Les collaborateurs de la société FCA France, les distributeurs et leur personnel, les familles du personnel et les membres des sociétés organisatrices sont expressément exclus des participants au tirage au sort.

ARTICLE III :

Le principe général du jeu est le suivant :

Les personnes ayant reçu un courrier et/ou un email et/ou un SMS personnalisé - dans le cadre de l'opération spéciale Eté - sont invitées à se rendre sur leur espace client (myfiat.fr, myalfaromeo.fr, mylancia.fr, myabarth.fr ou myjeep.fr) et à :

- S'inscrire ou s'identifier
- Accéder à l'espace dédié au « Jeu-Concours »
- Remplir un formulaire avec ses coordonnées
- Donner son autorisation au traitement des données pour la participation au jeu
- Enregistrer/confirmer la voiture que l'on souhaite associer au jeu-concours en insérant le code VIN (Vehicule Identification Number=Numéro d'Identification du Véhicule) qui se trouve sur la carte grise de la voiture.

Si le participant a oublié son mot de passe pour accéder à son profil, il pourra le récupérer grâce à la procédure prévue à cet effet.

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois.

Le véhicule doit être en état de fonctionnement et être assuré

Seuls les formulaires dont les données renseignées sont complètes et valides seront considérés.

ARTICLE IV :

Dotation des lots :

Fiat, Abarth et Lancia : 500 cartes carburant (d'une valeur unitaire de 50 € TTC)

Alfa Romeo : 150 mallettes entretien (référence 50545098 d'une valeur unitaire de 108 € TTC) contenant 1 éponge, 2 chiffons, 1 paire de gants, 2 brosses pour roue et 8 produits de nettoyage (vitres, roues, pneumatiques, fibre de carbone, alcantara, cuir, démoustiquant et cire) dans une sacoche avec logo Alfa Romeo

Jeep : 150 ballons de basket officiels Jeep Elite (d'une valeur unitaire de 85 € TTC)

ARTICLE V :

Pour pouvoir effectuer le tirage, les données de tous les participants autorisés seront sauvegardées dans un fichier Microsoft Excel® prévu à cet effet.

Le tirage au sort sera effectué par un des huissiers de justice de l'étude des huissiers de justice associés de la SELARL AY, au plus tard le 02 septembre 2019 et désignera les Gagnants ainsi que les Suppléants au cas où les Gagnants ne pourraient recevoir leur lot. Les Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation au jeu. Le concurrent/gagnant est tenu de vérifier sa boîte de réception, y compris celle des courriers indésirables. Ils devront dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce mail confirmer par retour de mail leur acceptation du lot et transmettre les documents demandés :

- la photocopie du permis de conduire et d'une pièce d'identité mentionnant précisément les données indiquées dans le formulaire, notamment au regard du lieu de résidence/domicile dans la zone de diffusion du jeu-concours ;
- la copie de la carte grise de la voiture mentionnant précisément le code VIN (Vehicle Identification Number) indiqué dans le formulaire de participation ;
- document relatif du droit à l'utilisation du véhicule, si les coordonnées du propriétaire ne coïncident pas avec celles de l'utilisateur.

Si passé ce délai, les Gagnants ne répondaient pas au message qui leur indique leur gain, ils seront réputés avoir renoncé à leur lot, les Suppléants seront alors prévenus. Les Suppléants auront alors sept (7) jours calendaires pour répondre et recevoir leur lot.

L'utilisateur recevra un message spécifique envoyé à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription contenant alors les modalités de mise à disposition du lot.

Le lot sera remis dans les 180 jours suivant la fin de la manifestation.

ARTICLE VI :

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la

Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

FCA France se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler la présente opération dans l'éventualité d'un cas de force majeure hors du contrôle de la volonté de FCA France, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément aux dispositions du présent règlement. Toute interruption de ce jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés. 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS.

Toute tentative d'escroquerie ou toute déclaration inexacte ou fausse implique la disqualification immédiate du participant.

Exclusion de responsabilité

FCA France n'assume aucune responsabilité pour les problèmes, indépendants des outils mis à disposition, d'accès, d'empêchement, de dysfonctionnement ou des difficultés relatives aux outils techniques, à l'ordinateur, à la ligne téléphonique, aux câbles, à l'électronique, au logiciel ou aux filtres anti-spam et à l'hardware, à la transmission et à la connexion, au branchement internet qui peut empêcher un usager d'accéder au site ou d'être contacté.

ARTICLE VII :

La participation au présent jeu-concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement qui est soumis au droit français. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par FCA France.

ARTICLE VIII :

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés à Paris. 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS. Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier libre à l'adresse suivante : Fiat FCA France - Direction Pièces & Service – Opération ETE 2019 - 6, rue Nicolas Copernic - 78190 Trappes.

ARTICLE IX :

Toute personne remplissant le formulaire de participation au jeu en accepte le règlement.

ARTICLE X :

L'autorisation du concurrent au traitement de ses données à caractère personnel est indiquée au moyen de l'acceptation des dispositions contenues dans la note d'information consultable lors de la demande de participation au concours (Article XI).

Il est précisé que les données recueillies seront traitées dans le respect des dispositions du décret législatif 196/2003 dans sa version mise à jour et modifiée, ainsi que du règlement (UE) du 27 avril 2016 n°679, et selon la note d'information publiée sur le site.

ARTICLE XI

Note d'information

FINALITES ET MODALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel que vous avez fournies (« Données ») feront l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes :

- a) fournir le service demandé (« Service ») selon le règlement du jeu concours «Opération ETE 2019» ;
- b) autoriser FCA Italy S.p.A. (« Société ») à réaliser des enquêtes de satisfaction clients (« Satisfaction Client ») concernant la qualité des biens et services de la Société en fonction de ses intérêts légitimes ;
- c) avec votre consentement exprès, envoyer des communications commerciales et des publicités concernant les produits et les services de la Société ou bien effectuer des études de marché (« Marketing ») ;
- d) avec votre consentement exprès, réaliser une analyse de vos comportements, habitudes et tendances de consommation afin d'améliorer les produits et services fournis par la Société ainsi que pour satisfaire vos attentes (« Profilage ») ;
- e) avec votre consentement exprès, communiquer les Données aux filiales et sociétés affiliées de la Société ainsi qu'à leurs partenaires dans les secteurs automobile, financier, assurance et télécommunications, lesquels les traiteront pour envoyer des communications commerciales et des publicités relatives à leurs propres produits et services ou bien effectuer des études de marché (« Marketing des Tiers »).

Les Données seront traitées sous format papier, automatisé ou électronique, et notamment par courrier postal ou électronique, par téléphone (par exemple : automates d'appel, SMS, MMS), par télécopie et par tout autre moyen (par exemple : sites web, applications mobiles).

CONSEQUENCES DE LA NON FOURNITURE DE DONNEES

La communication des Données n'est jamais obligatoire. Cependant, la non-fourniture des Données marquées comme obligatoires empêchera la Société de rendre le Service. D'autre part, la non-fourniture des Données facultatives vous permettra d'accéder au Service de toute façon.

DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les Données peuvent être traitées par des personnes physiques et / ou morales, agissant au nom de la Société et dans le cadre d'obligations contractuelles spécifiques, basées dans des États Membres de l'UE ou dans des pays hors de l'UE.

Les Données peuvent être communiquées à des tiers pour se conformer à des obligations légales, pour exécuter des ordres émanant d'Autorités Publiques ou pour faire valoir un droit de la Société devant les autorités judiciaires.

TRANSFERT DE DONNEES EN DEHORS DE L'EEE

Dans le cadre de ses relations contractuelles, la Société peut transférer les Données dans des pays hors de l'Espace Economique Européen (EEE), y compris les stocker dans des bases de données gérées par des entités agissant pour le compte de la Société. La gestion des bases de données et le traitement des Données sont liés aux finalités du traitement et sont effectués conformément à la loi sur la protection des données en vigueur.

Si les Données sont transférées en dehors de l'EEE, la Société prendra toutes les mesures contractuelles appropriées pour garantir une protection adéquate des Données, y compris - entre autres - des accords basés sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne pour régir le transfert de données personnelles en dehors de l'EEE.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET EQUIPE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Responsable du traitement est FCA Italy S.p.A., dont le siège social est Corso Giovanni Agnelli 200 - 10135 Turin, Italie.

Vous pouvez contacter l'équipe du Délégué à la Protection des Données à l'adresse email dpo@fcagroup.com.

CONSERVATION DES DONNÉES

Les Données traitées pour fournir le Service et la Satisfaction Client seront conservées par la Société pendant la période considérée comme strictement nécessaire au regard de telles finalités. Concernant les Données traitées pour la fourniture du Service, la Société peut continuer à stocker ces Données pour une période plus longue, ce qui peut être nécessaire pour protéger les intérêts de la Société dans le cadre d'une éventuelle responsabilité liée à la fourniture du Service.

Les Données traitées à des fins de Marketing et de Profilage seront conservées par la Société à partir du moment où vous donnez votre consentement jusqu'au moment où vous le retirez. Une fois le consentement retiré, les Données ne seront plus utilisées à ces fins, bien qu'elles puissent être conservées par la Société, notamment afin de protéger les intérêts de la Société dans le cadre d'une éventuelle responsabilité relative à ce traitement, à moins que des précisions supplémentaires ne soient fournies par l'Autorité de Contrôle à cet égard.

VOS DROITS

Vous pouvez exercer les droits suivants:

1. droit d'accès signifie le droit d'obtenir de la Société la confirmation que vos Données sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données;
2. droit de rectification et droit à l'effacement signifie le droit d'obtenir la rectification de Données inexactes et / ou incomplètes, ainsi que l'effacement de Données lorsque la demande est légitime;
3. droit à la limitation du traitement signifie le droit de demander la suspension du traitement lorsque la demande est légitime;
4. droit à la portabilité des données signifie le droit d'obtenir des Données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible, ainsi que le droit de transférer des Données à d'autres responsables de traitement;
5. droit d'opposition signifie le droit de s'opposer au traitement des Données lorsque la demande est légitime, y compris lorsque les Données sont traitées pour le marketing ou le profilage, le cas échéant;

6. droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en cas de traitement illégal des Données.

Vous pouvez exercer les droits précités en écrivant à FCA Italy S.p.A., Corso Giovanni Agnelli 200 - 10135 Turin, Italie ou à l'adresse email privacy@fcagroup.com.

EXTRAIT DE RÈGLEMENT :

Fiat, Lancia, Abarth

Jeu sans obligation d'achat, organisé par la société FCA France SAS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé : 6, rue Nicolas Copernic 78190 Trappes, du 17/06 au 31/07/19 et réservé aux personnes physiques et majeures demeurant en France métropolitain incluant la Corse, utilisateur** d'un véhicule de la marque Fiat, Abarth ou Lancia à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des membres de leur foyer. En vous connectant ou vous inscrivant sur l'espace client myfiat.fr, myabarth.fr, mylancia.fr vous avez la possibilité de participer au tirage au sort qui aura lieu dans le délai d'un mois à compter de la fin du Jeu pour tenter de gagner 1 des 500 Cartes carburant d'une valeur unitaire de 50 € mises en jeu. La Carte cadeau Jubileo, valable 1 an, est acceptée pour le carburant dans les stations TOTAL, TOTAL Access et ELAN du réseau accepteur en France métropolitaine et en Corse. Conditions d'utilisation et liste des stations qui acceptent la Carte TOTAL Jubileo disponibles sur www.total.fr/pro. L'énergie est notre avenir, économisons-la ! Complétez le formulaire d'inscription avec vos coordonnées, donnez votre autorisation au traitement des données pour la participation du jeu et enregistrez/confirmez le véhicule associé au jeu. Le règlement complet du Jeu est disponible sur myfiat.fr, myabarth.fr, mylancia.fr et déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés. 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS. **Dans le cas où l'utilisateur ne serait pas propriétaire du véhicule, il devra présenter un document qui atteste son droit de l'utiliser (contrat de prêt à usage, procuration du propriétaire, etc). Visuel non contractuel.

Jeep®

Jeu sans obligation d'achat, organisé par la société FCA France SAS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé : 6, rue Nicolas Copernic 78190 Trappes, du 17/06 au 31/07/19 et réservé aux personnes physiques et majeures demeurant en France métropolitain incluant la Corse, utilisateur** d'un véhicule de la marque Jeep®, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des membres de leur foyer. En vous connectant ou vous inscrivant sur l'espace client myjeep.fr, vous avez la possibilité de participer au tirage au sort qui aura lieu dans le délai d'un mois à compter de la fin du Jeu pour tenter de gagner 1 des 150 ballons de basket officiels Jeep® Elite d'une valeur unitaire de 85 € TTC mis en jeu. Complétez le formulaire d'inscription avec vos coordonnées, donnez votre autorisation au traitement des données pour la participation du jeu et enregistrez/confirmez le véhicule associé au jeu. Le règlement complet du Jeu est disponible sur myjeep.fr et déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés. 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS. **Dans le cas où l'utilisateur ne serait pas propriétaire du véhicule, il devra présenter un document qui atteste son droit de l'utiliser (contrat de prêt à usage, procuration du propriétaire, etc). Visuel non contractuel.

Alfa Romeo

Jeu sans obligation d'achat, organisé par la société FCA France SAS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé : 6, rue Nicolas Copernic 78190 Trappes, du 17/06 au 31/07/19 et réservé aux personnes physiques et majeures demeurant en France métropolitain incluant la Corse, utilisateur** d'un véhicule de la marque Alfa Romeo, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des membres de leur foyer. En vous connectant ou vous inscrivant sur l'espace client myalfaromeo.fr, vous avez la possibilité de participer au tirage au sort qui aura lieu dans le délai d'un mois à compter de la fin du Jeu pour tenter de gagner 1 des 150 malles d'entretien référence 50545098 contenant : 1 éponge, 2 chiffons, 1 paire de gants, 2 brosses pour roue et 8 produits de nettoyage (vitres, roues, pneumatiques, fibre de carbone, alcantara, cuir, démoustiquant et cire) dans une sacoche avec logo Alfa Romeo d'une valeur unitaire de 108 € TTC mises en jeu. Complétez le formulaire d'inscription avec vos coordonnées, donnez votre autorisation au traitement des données pour la participation du jeu et enregistrez/confirmez le véhicule associé au jeu. Le règlement complet du Jeu est disponible sur myalfaromeo.fr et déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés. 5 cité de Phalsbourg, 75011 PARIS. **Dans le cas où l'utilisateur ne serait pas propriétaire du véhicule, il devra présenter un document qui atteste son droit de l'utiliser (contrat de prêt à usage, procuration du propriétaire, etc). Visuel non contractuel.